



AVIS PUBLIC

« SA(N)REMO DANS LE JAZZ INSTITUT ITALIEN DE LA CULTURE A BRUXELLES

- APPEL À LA SÉLECTION DES CHANTEURS

L'Institut culturel italien de Bruxelles

Vu l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 192 du 2 novembre 2017 (Collaborations avec des parties privées),
Règlement contenant des
des directives générales pour régir les procédures de sélection du contractant et l'exécution du contrat
à exécuter à l'étranger,

REND PUBLIC

ce qui suit:

1 : Description de l'initiative

APPEL À CHANTEURS pour « SA(N)REMO IN JAZZ » [titre provisoire], un projet unique célébrant la tradition emblématique de la chanson italienne à travers le prisme du jazz.

L'initiative vise à réinterpréter les grands classiques de la chanson italienne, avec un accent particulier sur les succès du Festival de Sanremo, et à les présenter lors d'une soirée au Théâtre de l'Institut culturel italien de Bruxelles (IIC).

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- I. Promouvoir la langue italienne à travers l'art de la musique.**
- II. Renforcer la tradition du bel canto et de la chanson italienne.**
- III. Découvrir et mettre en valeur les talents présents sur le territoire belge, qu'ils soient italiens ou sympathisants de la culture italienne.**

Jusqu'à quatre chanteurs seront sélectionnés et auront l'occasion de vivre une expérience artistique unique : préparer un concert entier et se produire sur la prestigieuse scène de l'IIC.

2 : Conditions de participation

Pour participer à Sa(n)remo in Jazz, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- I. Âge : être majeur au moment de l'inscription.**

- II. Nationalité : UE
- III. **Formation musicale** (souhaitée, mais non obligatoire) :
 - a. Étudiant ou diplômé d'une académie de jazz ou d'un conservatoire spécialisé dans le jazz.
 - b. Formation vocale en pop ou en jazz.
 - c. Expérience avérée du chant, y compris par des voies alternatives ou des activités professionnelles.

3 : Procédure d'inscription

Pour participer à Sa(n)remo in Jazz, les candidats doivent suivre les instructions ci-dessous :

- I. **Envoi de vidéos** : précharger 2 vidéos sur un profil youtube et envoyer les liens directs à l'adresse e-mail : comunicazione.iicbruxelles@esteri.it

Le message doit indiquer clairement le **nom et le prénom du candidat**, un **numéro de téléphone** (éventuellement whatsapp) et un **bref CV** ou une description de la carrière musicale du participant.

- II. **Contenu des vidéos** :

- a. **Première vidéo** : interprétation d'un standard de jazz avec accompagnement (morceau au choix du candidat).

- b. **Deuxième vidéo** : interprétation a cappella d'un des morceaux suivants :

Il clarinetto (Renzo Arbore)

4/3/1943 (Lucio Dalla)

Marina (Rocco Granata)

La casa in riva al mare (Fiorella Mannoia)

Destinazione Paradiso (Gianluca Grignani)

Come saprei (Giorgia)

Salirò (Daniele Silvestri)

Luce (tramonti a nord est) (Elisa)

L'appuntamento (Ornella Vanoni)

Il cielo in una stanza (Gino Paoli)

L'appuntamento (Ornella Vanoni)

Il cielo in una stanza (Gino Paoli)

- I. **Frais d'inscription** :

- a. La participation à l'initiative est **entièrement gratuite**. Il n'y a pas de frais d'inscription.
- b. Il n'y a pas de frais pour l'IIC.

4 : Spécifications techniques des vidéos

Afin d'assurer l'homogénéité et la qualité de la sélection, les vidéos soumises par le biais de liens doivent respecter les spécifications techniques suivantes :

- I. **Durée** :

- a. Minimum : 1 minute 30 secondes.

- b. Maximum : 3 minutes.

- II. **La qualité** :

- a. La vidéo doit être enregistrée en orientation paysage.

- b. Le son doit être clair et exempt de bruits de fond susceptibles de compromettre la qualité de la performance.

- III. **Le tournage** :

- c. L'enregistrement doit être réalisé avec une prise de vue frontale qui capte l'ensemble de la silhouette du candidat.

- d. Les effets, superpositions ou autres types de montage ne sont pas autorisés.

5 : Délais

Pour participer à Sa(n)remo in Jazz, les candidats doivent respecter les délais suivants :

- I. Ouverture des inscriptions : 31 janvier 2025, 0h00.
- II. Clôture des inscriptions : les liens vers les vidéos doivent être soumis au plus tard le 31 mars 2025 à minuit. Les candidatures reçues après cette date et cette heure ne seront pas prises en compte.
- III. Notification des résultats : seuls les candidats présélectionnés seront contactés avant le 30 avril 2025 via l'adresse électronique fournie lors de l'inscription.

6 : Critères d'évaluation

Les vidéos soumises seront évaluées par un jury d'experts en musique. La sélection se fera sur la base des critères suivants et des pourcentages relatifs :

I. Qualité technique de la performance (60%) :

- a. Intonation, contrôle vocal et maîtrise de la technique vocale.

II. Interprétation artistique (20%) :

- a. Capacité à exprimer des émotions et à personnaliser l'œuvre choisie.
- b. Originalité dans l'approche des pièces.

III. Présence scénique et communication (15%) :

- a. Capacité à capter l'attention par sa propre expression et son charisme.

IV. Respect des spécifications requises (5%) :

- a. Respect des orientations techniques et artistiques définies dans le règlement.

Le jury se réserve le droit de sélectionner les candidats qu'il juge les plus aptes à réaliser le projet, en tenant compte de l'ensemble des compétences et des qualités artistiques démontrées.

7 : Prix et récompenses

Les candidats sélectionnés pour Sa(n)remo in Jazz bénéficieront d'une expérience artistique unique :

I. Préparation et répétitions :

- a. Participation à un cours de préparation intensif.
- b. Collaboration directe avec des musiciens pour réaliser des arrangements personnalisés de chansons.

II. Représentation finale :

- a. Représentation lors d'un concert exclusif (date à définir, sur décision incontestable de l'IIC), sur la prestigieuse scène de l'IIC.

III. Visibilité et opportunités :

- a. Opportunité de se produire devant un public d'amateurs de musique et de jazz italiens, de critiques musicaux et de représentants culturels.
- b. Mise en réseau avec des professionnels de l'industrie et des membres de la communauté musicale italienne en Belgique.

IV. Reconnaissance personnelle :

- a. Certificat de participation et mention spéciale pour les quatre finalistes.

8 : Conditions générales

I. Propriété du matériel soumis :

- a. Les vidéos soumises restent la propriété des candidats.
- b. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'utiliser des extraits des vidéos à des fins promotionnelles, exclusivement en relation avec l'initiative Sa(n)remo in Jazz, en garantissant l'attribution au candidat.

II. Droits d'auteur :

Les candidats doivent s'assurer qu'ils disposent des droits d'exécution de la première pièce soumise via un lien vers la vidéo. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige concernant les droits d'auteur.

III. Engagements des personnes sélectionnées :

- a. Les candidats sélectionnés s'engagent à participer aux répétitions et à la représentation finale. L'absence de participation sans préavis valable entraînera l'exclusion du projet.
- b. Pendant les répétitions et la représentation finale, les participants s'engagent à respecter les instructions artistiques données par le directeur artistique sélectionné par l'IIC.

IV. Autorisation de tournage et d'utilisation d'images :

- a. En soumettant leur candidature, les participants acceptent d'être filmés et photographiés pendant les répétitions, la représentation finale et d'autres moments liés à l'initiative.
- b. Ce matériel (photos et vidéos) peut être utilisé par les organisateurs à des fins promotionnelles pour toute édition future ou pour la diffusion de contenu lié à l'événement.

V. Exclusion de toute rémunération :

La participation à Sa(n)remo in Jazz, y compris les répétitions et la représentation finale, est entièrement gratuite. Aucune forme de rémunération ou de compensation financière n'est prévue pour les candidats sélectionnés.

VI. Modifications du règlement :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou les dates en cas de nécessité organisationnelle et s'engagent à informer les participants de tout changement en temps utile.

VII. Acceptation du règlement :

L'envoi de la candidature implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement, y compris l'autorisation d'utiliser des images et des vidéos.

Bruxelles, 31 janvier 2025

Directeur 'Chiara Fama'
Prof. Pierre di Toro